

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le treize mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire.

Etaient présents : Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL (*absent à partir de 19h40*) - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO - Nadège VERON - Chantal DEMY - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU.

Etaient excusés : Pascal LOIRAT donne pouvoir à Stéphanie PHAN THANH - Frédéric DUNET donne pouvoir à Nadège VERON - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE - Patrice GUIHARD donne pouvoir à Laurent CHASSAING - Valérie DUVERT donne pouvoir à Marie-Annick DURAND - Joseph GAULTIER donne pouvoir à Jacques GUIHENEUF - Gwénaëlle MORVAN donne pouvoir à Laurence GEFFRAY - Nicolas CRIAUD donne pouvoir à Joëlle URVOIS - Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Catherine LACROIX - Hélène CHALLIER donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT.

Secrétaire de Séance : Laurent BOULO

Madame le Maire demande à Laurent BOULO, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2017. Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Puis Madame le Maire donne la parole à Thierry de LORGERIL.

1 – Taux d'imposition 2017

Thierry DE LORGERIL rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les taux d'imposition des trois taxes directes locales (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties). Il insiste sur la neuvième année consécutive de stabilité des taux et rappelle également la baisse des taxes liées aux ordures ménagères. Cette stabilisation est notamment possible grâce à l'effort du contrôle des charges de fonctionnement et des recettes (entre autre les recettes touristiques).

Frédéric MICHÉ confirme la position des élus de son groupe lors du vote du budget, qui souhaitent que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires soit réévaluée comme le permet la législation. Il a noté la proposition d'un groupe de travail sur ce sujet et il attend l'invitation.

De plus, il attire l'attention des élus du Conseil Municipal sur l'expérience de la ville de Marmande qui a découvert grâce à Google Maps 300 piscines non déclarées... Pour la ville de Marmande, cela représente un produit fiscal supplémentaire de 100 000 euros, selon Sud-Ouest.

Thierry DE LORGERIL propose qu'un groupe de travail et de réflexion sur les recettes touristiques puisse se réunir au plus vite.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

2 – Tarifs 2017 – Fête Médiévale

Luc PORTET présente la grille tarifaire de la fête médiévale.

François PAGEAU indique que, « l'an dernier, à la même époque, il a déjà eu l'occasion d'exprimer les craintes qu'avaient les élus de son groupe face à la tournure de plus en plus commerciale que prenait la fête médiévale. Leur position n'a pas changé.

De nouveaux tarifs apparaissent. L'imagination à trouver de nouvelles sources de rentrées d'argent est en action.

Le prix des costumes, (décidément on parle beaucoup costumes aujourd'hui) !, en comparaison de certains, restent raisonnables nous direz-vous !, mais tout de même.

Il reprend son petit calcul déjà fait l'an dernier. Un couple avec deux enfants, qui souhaite louer un costume et assister au dîner-spectacle, devra déboursier 68 euros pour le repas et 66 euros pour les costumes ; soit un total de 134 euros. Il ne compte-là ni les boissons, ni les produits dérivés. Certaines personnes qui sollicitent parfois les services du CCAS, n'ont même pas cela comme « restant à vivre » mensuel, pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Fête médiévale certes, mais pas à la portée de toutes les bourses donc. Les siècles passent certes, mais rien ne change réellement. Les uns festoient, les autres assistent au banquet.

La deuxième remarque concerne les quelques commerçants de Guérande pour qui ces ventes de produits dérivés peuvent représenter un manque à gagner car potentiellement concurrentiels.

Peut-on envisager de les associer ?

Une fête médiévale festive, conviviale et familiale, oui !

Une fête commerciale qui ne profite pas à tous, non !

Pour ces raisons les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'abstiendront »

Luc PORTET rappelle que les produits dérivés ne sont pas en vente chez les commerçants. Ils portent la marque « Fête Médiévale ». Il rappelle également que la plupart des spectacles sont gratuits.

Selon Madame le Maire, la Fête Médiévale est une fête de niveau qualitatif (Fédération Française des Fêtes Historiques : FFTCH). On travaille avec des groupes professionnels de qualité. La Fête Médiévale est conviviale et familiale et les spectacles sont gratuits.

Chacun, amateur ou professionnel peut venir créer son costume à l'atelier médiéval (dons de tissus). Certes, tout n'est pas ouvert à tout le monde, mais on assure la pérennité de la Fête Médiévale. On remarque qu'il y a de plus en plus de monde qui assiste à la Fête Médiévale.

Emmanuelle SOALHAT aimerait être associée pour les prochains choix des spectacles et demande comment il faut faire.

Luc PORTET précise qu'il y a une Commission qui gère le Comité de Pilotage de la Fête Médiévale. Il faut faire une demande pour faire partie de cette Commission (à l'adresse mail fete.medievale@ville-guerande.fr). Il ajoute que le Comité recherche des bénévoles pour un travail à l'année.

Madame le Maire revient sur les costumes en précisant que les personnes qui assurent la confection de costumes médiévaux sont encadrées par une couturière. Cet atelier se réunit toute l'année, deux fois par semaine.

VOTE : Majorité - 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

3 – Convention Etat – Région pour la restauration d’édifices protégés au titre des monuments historiques de la commune de Guérande

Catherine LACROIX précise que le patrimoine Guérandais est très important, on se doit de le rendre et de le transmettre en bon état aux générations futures. Un diagnostic sanitaire du patrimoine a été effectué sur les monuments historiques de Guérande. La collégiale, Saint-Aubin, l'ensemble des remparts et la porte Saint-Michel ont été diagnostiqués par un cabinet d'architecte. Une convention sur les subventions (40% par l'Etat et 20% par la Région) sera signée prochainement par Madame le Maire et nos partenaires.

Madame le Maire précise que le Département va également aider financièrement la Ville à la restauration du Patrimoine (hors convention). Le programme de restauration est à la hauteur des exigences du patrimoine de la ville de Guérande.

Frédéric MICHÉ voit avec plaisir enfin poindre les prémices d'un éventuel début de travaux sur les monuments historiques de la Ville...ça doit faire, 6 ou 8 ans que rien n'a réellement été fait.

Il note que le montant des investissements ne permet pas à la Ville de pouvoir faire face seule à ces travaux. Entre 60 et 75 % de subvention de l'Etat, de la Région et du Département sont attendus. Souvent il a entendu la Majorité fustiger les baisses des dotations de l'Etat, ou avoir un discours anti impôts, sachons être reconnaissant quand l'argent afflue pour nous aider à entretenir et valoriser le patrimoine communal. Il insiste sur le fait que selon lui l'impôt a du bon en permettant la redistribution de la richesse nationale ou en proposant des services à la population.

Les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne peuvent qu'approuver le programme pluriannuel de travaux prévus sur les monuments historiques de la Ville. Ils souhaiteraient que soit étudiée, en parallèle des travaux sur les remparts, la réfection des berges des douves dans le cadre d'un projet paysager original et de qualité (esthétique et original).

Catherine LACROIX informe que la restauration du bas des remparts et de la porte Bizienne (les escarpes seront refaites) est prévue pour 2017. Dans un deuxième temps, on s'occupera de la rénovation de la promenade autour des remparts.

VOTE : Unanimité

4 – Restauration des édifices patrimoniaux – Travaux d’urgence – Collégiale Saint Aubin et Remparts – Lancement d’une consultation – Autorisation de signer les marchés

Thierry DE LORGERIL rappelle que la restauration des édifices s'inscrit en amont du programme pluriannuel. Les travaux à réaliser sont légers, mais urgents pour la Collégiale Saint-Aubin et les remparts.

Le coût des travaux est de 280.000€ HT, montant au-delà du seuil de délégation à Mme le Maire, fixé par le Conseil Municipal. Une négociation est possible.

Hervé NAEL aimerait savoir pourquoi la visite des remparts ne va pas jusqu'à la porte Vannetaise (visite limitée).

Madame le Maire indique que des propriétaires privés riverains des remparts n'acceptent pas que des personnes qui se promènent sur les remparts aient une vue plongeante dans leur jardin.

VOTE : Unanimité

5 – Association Jeunesse et Avenir – Foyer d'accueil et d'hébergement – ZAC Maisonneuve – garantie d'emprunt

Françoise JOUNIER précise que ce foyer accueillera 16 personnes dans des conditions optimisées, alliant le confort des espaces d'habitation et l'ouverture vers la vie du quartier. Le projet répond à une réalité d'une population présentant un besoin d'encadrement et d'accompagnement continu (exemple : présence de nuit). Ce foyer constituera une réponse en cohérence avec les problématiques des travailleurs handicapés des différents ESAT environnants. Cette structure aura pour objectif de valoriser chez la personne accompagnée, la dimension citoyenne et d'élaborer un processus d'autonomie personnalisé. Il s'agira de respecter la liberté de chaque individu, tout en assurant sa sécurité. L'accès au logement se fait par l'extérieur. Il y a un espace collectif : cuisine, salle à manger, salon, lingerie ainsi que des espaces individuels d'environ 23m². Il y a aussi 4 studios de 30m² (comprenant une kitchenette). On peut parler d'une autonomie suffisante. Ceci est un tremplin vers un logement autonome. La Silène a associé les travailleurs au projet architectural, afin de prendre en compte leurs besoins et leurs souhaits.

Frédéric MICHÉ est d'accord pour la garantie. C'est un projet qui correspond aux valeurs et aux attentes de la Ville en terme de mixité sociale. Toutefois, il note que les risques sont plus élevés qu'avec un bailleur social, ce qui est atypique.

Madame le Maire précise que les risques sont mesurés car l'Association est soutenue par le Conseil Départemental.

VOTE : Unanimité

6 – Groupe Scolaire Maison Neuve - Demande de subvention F.S.I.L. (fonds de soutien à l'investissement local)

Madame le Maire informe que le calendrier d'instruction de cette subvention en vue du projet du groupe scolaire de la Maison Neuve a été fixé par l'Etat et qu'il doit donc être respecté, ce qui nécessite la présentation de cette délibération.

Thierry DE LORGERIL précise que ce projet est inscrit dans le programme écoquartier de la Maison Neuve. Il est prévu que ce groupe scolaire remplace celui de la Pradonnais dont la requalification serait trop coûteuse étant donné son état et l'incertitude des résultats obtenus après réhabilitation.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait déjà délibéré pour solliciter un premier fonds de soutien pour un investissement local. Malheureusement, Guérande n'avait pas été retenu. Il y a une nouvelle enveloppe au niveau de la Préfecture de Région et elle espère que la Ville sera bénéficiaire d'une partie de ce fonds.

Anne-Gaëlle RÉVAULT s'exprime concernant le groupe scolaire Maison Neuve. Elle a vu que dans le projet il était prévu de mutualiser des espaces avec d'autres activités ce qu'elle trouve très intéressant et qu'elle soutient. Elle rappelle le souhait du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire de voir la Commune investir dans l'installation de panneaux photovoltaïques dans l'éco-quartier Maison Neuve, ce projet serait selon son groupe, une bonne opportunité pour une telle réalisation.

VOTE : Unanimité

7 – Plan Local d’Urbanisme – Opposition au transfert de la compétence à la communauté d’agglomération Cap Atlantique

Madame le Maire confirme son opposition au transfert de la compétence PLU à Cap Atlantique. Elle rappelle la complexité du territoire de Guérande qui a engagé simultanément la révision de son PLU, du PSMV et la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

Elle précise que le calendrier n’est pas propice car il manque des garanties sur la méthode. Les communes de Cap Atlantique sont opposées à l’idée de confier dans l’immédiat la création d’un PLUI à Cap Atlantique.

Frédéric MICHÉ souhaite changer de méthode avec l’Intercommunalité. Il aimerait avoir une garantie de participation citoyenne et des élus de façon plus importante. Il y a un vrai travail de démocratie à émanciper et mettre en œuvre au niveau du territoire intercommunal.

Madame le Maire précise qu’il semble difficile de procéder de la même manière à l’échelle de plusieurs communes. C’est une idée prématurée.

VOTE : Unanimité

8 – Plan de zonage des eaux pluviales

Jacques GUIHENEUF précise que les eaux pluviales relèvent de la compétence de Cap Atlantique depuis janvier 2015 pour les zones urbanisées et celles à urbaniser, la Commune restant compétente pour le reste de son territoire.

Cap Atlantique a réalisé une répartition du zonage sur Guérande en tenant compte du Schéma Directeur d’Aménagement de la Gestion des Eaux (SDAGE) de Loire-Bretagne. Ce SDAGE Loire-Bretagne préconise la prévention du ruissellement et de la pollution des eaux pluviales, la réduction des rejets d’eau de ruissellement dans les réseaux d’eau pluviale, la maîtrise des ruissellements dans le milieu naturel et le traitement de la pollution des rejets d’eau pluviale.

En fonction de ces évolutions réglementaires, le plan de zonage de Cap Atlantique prévoit que, sur l’ensemble du territoire de la Commune, les eaux pluviales soient gérées à l’unité foncière, que la gestion des eaux pluviales se fasse en premier lieu par infiltration ou rétention, et enfin, que les installations pérennes dédiées au rabattement d’eau de nappes ou de drainage de terrains ne pourront plus rejeter vers les réseaux publics de collecte d’eau pluviale.

Ces décisions confortent les objectifs de maîtrise du volume d’eau pluviale dans les réseaux publics et de développement des procédés d’infiltration et de rétention des eaux pluviales. Ces évolutions vont dans le bon sens (anticipation, respect de l’environnement et de la biodiversité).

Toutefois, il aurait préféré un transfert total de la compétence des eaux pluviales à Cap Atlantique avec une démarche de délégation d’entretien ponctuel auprès de Guérande, ceci pour une meilleure lisibilité sur le « qui fait quoi » et également pour plus de cohérence et d’efficacité.

Les zonages sont des documents réglementaires intégrés au PLU de la Commune et seront soumis prochainement à enquête publique.

Laurent BOULO est d’accord pour parler de compétences croisées entre les communes et l’intercommunalité. Bien qu’il soit favorable au principe général, il préfère s’abstenir sur cette délibération.

Madame le Maire rappelle que Cap Atlantique a pris en considération ce dossier de façon volontaire il y a quelques années et qu'il a fallu trouver des règles de fonctionnement sur ces compétences nouvelles. On peut dire qu'elles ne nous semblent pas idéales.

Frédéric MICHÉ va dans le sens de Madame le Maire. Lors du dernier Municipal, il avait été voté le transfert des compétences pour les eaux pluviales dans les zones urbaines à Cap Atlantique. Le projet limite le périmètre de compétences des communes au niveau des zones urbaines et rurales. C'est un projet mal défini au départ.

Madame le Maire précise qu'il y a une marge de progression.

Jacques GUIHENEUF pense que c'est une bonne avancée au niveau de l'environnement.

Marie-Annick DURAND souligne même une énorme avancée et il faut tout de même poursuivre le travail.

VOTE : Majorité – 1 Abstention (Laurent BOULO)

9 – Plan de zonage d'assainissement des eaux usées

Jacques GUIHENEUF précise qu'il convient d'actualiser le zonage d'assainissement des eaux usées dans le projet du PLU. Cette actualisation consiste à confirmer en zone d'assainissement collectif l'ensemble des parcelles déjà desservies par les réseaux d'assainissement des eaux usées, à mettre en cohérence le plan de zonage d'assainissement des eaux usées avec les nouvelles limites de zonage à urbaniser avec le nouveau PLU, l'extension de certaines zones déjà définies en assainissement collectif mais considérées à forte densité d'habitations existantes ou potentielles (Miroux, Brézéan, Kerdando, Poussevin), actualisation de certains cœurs de villages (évolutions techniques et réglementaires en matière d'assainissement non collectif : Gras, Kerhuet, la Duine).

VOTE : Unanimité

10 – Transfert au SYDELA de la compétence « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Bernard MACÉ indique qu'une borne est déjà installée à Mesquer ainsi qu'à Batz-sur-Mer (en cours). Il est prévu de mettre une borne de recharge tous les 20 kilomètres.

Anne-Gaëlle RÉVAULT demande si des fauteuils roulants ou des vélos à assistance électrique peuvent être rechargés à une telle borne ?

Bernard MACÉ répond par l'affirmative.

VOTE : Unanimité

11 – Installation d’infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Bernard MACÉ précise qu’il s’agit de mettre en place des bornes de recharge accélérée sur le parking de la piscine de Guérande, le parking de l’Amicale Laïque et le parking de Bel Air.

Frédéric MICHÉ rappelle que lors de la Commission des Travaux qui a étudié ce projet, les élus de son groupe n’étaient pas d’accord sur les parkings à équiper en bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le parking de l’amicale laïque est privé et il semblerait que la Ville n’a pas obtenu l’accord du propriétaire...Les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire font remarquer que si l’amicale laïque envisageait un changement de destination ou de gestion de ce foncier, cette borne devrait être retirée, générant des frais supplémentaires. De plus ils préféreraient voir cette borne située au plus près de l’intra-muros pour qu’elle soit un point d’attraction pour des visiteurs de passage. C’est pourquoi, ils ont soumis l’idée de la placer parking de la Gaudinai près des conteneurs de récupération des verres et cartons.

Compte tenu de ces remarques, ils demandent que cette proposition de positionnement des bornes soit différée.

Madame le Maire précise que la Ville fera d’autres propositions si l’Amicale Laïque ne valide pas la borne.

Bernard MACÉ ajoute que le parking de la Gaudinai se situe dans le périmètre soumis à l’avis des Bâtiments de France préalablement à tout aménagement.

Frédéric MICHÉ répond que les voitures et les horodateurs sont bien autorisés par l’ABF, donc il ne voit pas pourquoi une borne de recharge serait refusée.

Madame le Maire indique que la localisation sur l’emprise de l’amicale laïque sera otée de la délibération car elle concerne une emprise privée qui ne relève pas de la compétence du Conseil Municipal.

VOTE : Unanimité

12 – Avenant n°1 à la convention pour la constitution d’un groupement de commandes pour l’achat d’électricité, de fournitures et de services en matière d’efficacité énergétique

Bernard MACÉ rappelle que le Conseil Municipal a déjà délibéré pour un groupement d’achat avec le SYDELA concernant les tarifs jaunes et les tarifs bleus pour les bâtiments communaux. L’achat d’électricité, par ce biais a fait économiser 14.000€ sur l’année 2016, du fait du groupement.

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle qu’en Commission de Travaux, les élus de son groupe avaient interrogé sur les moyens qu’avait la ville pour choisir un fournisseur d’électricité 100 % renouvelable. La question s’était alors posée de savoir si Enercoop, fournisseur en énergie 100 % renouvelable, était capable de fournir une commune comme Guérande. Elle a appris qu’Enercoop fournissait 5GWh à Nantes Métropole, ce qui représente l’équivalent de l’éclairage public annuel d’une ville d’un peu plus de 40 000 habitants. Il s’avère donc possible de choisir Enercoop pour fournir au moins partiellement les communes du SYDELA dont la commune de

Guérande. Elle souhaite donc que la commune de Guérande soit «moteur» pour faire évoluer cette problématique au sein du syndicat.

Bernard MACÉ lui répond que cette demande sera reportée auprès du SYDELA qui pilote le cahier des charges pour le groupement d'achat.

VOTE : Unanimité

13 – Autorisation de dépôt de dossier d'urbanisme pour un local couches au multi-accueil des Castellous

Anouk PAOLOZZI-DABO précise que l'actuel local à poussettes deviendra le local à couches. Un autre local pour les poussettes sera créé à l'extérieur.

Madame le Maire rappelle que la construction de ce local constitue une obligation pour la collectivité en application de la réglementation nationale.

VOTE : Unanimité

14 – Convention avec la M.S.A. pour le versement de la prestation de service pour le relais assistants maternels

Anouk PAOLOZZI-DABO rappelle que le RAM est un lieu de ressources pour les familles guérandaises qui sont accompagnées par une responsable du RAM dans leur choix de garde d'enfants. Il y a aussi l'accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles sur le territoire de Guérande. Cela est financé en partie par la CAF et la MSA.

VOTE : Unanimité

15 – Convention portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Anouk PAOLOZZI-DABO explique le rôle du RASED et indique que la participation financière de la Ville s'élève à 1520€ pour 2017.

Madame le Maire souligne qu'il s'agit là d'entériner un nouveau mode de fonctionnement du RASED.

VOTE : Unanimité

16 – Convention entre la Ville et l'association Oppelia - La Rose des Vents

Anouk PAOLOZZI-DABO rappelle que l'association Oppélia intervient à la fois pour les enfants et pour les parents. La contribution financière de la ville s'élève à 500€ pour une année complète.

VOTE : Unanimité

17 – Convention triennale d'objectifs avec l'association « Mille-Feuilles et Petit Lu »

Catherine LACROIX précise que cette association a été créée en 1991 exclusivement pour la prévention de l'illettrisme.

Le projet de convention a été examiné en Commission Culture et Patrimoine du 28 février ainsi qu'en Commission Politique éducative du 2 mars. Elle souligne le dynamisme de cette association.

Madame le Maire ajoute que ce partenariat est pleinement satisfaisant et est important pour la Ville.

VOTE : Unanimité

18 – Mise à jour du tableau des effectifs

Hervé NAËL ne comprend pas pourquoi il y a 8 postes vacants d'un côté et que l'on en crée 7 sur le même grade.

Dominique MIGAULT précise que 7 postes sont créés sur les 8 vacants.

Hervé SABAROTS précise que cette proposition de création est la conséquence de l'application de la réforme dite PPCR qui a supprimé un grade pour le regrouper avec un autre grade. Sept agents en poste relevant de ce grade, il est indispensable de prévoir la création de leurs postes sur les grades fusionnés. Les autres postes vacants sont créés en prévision des possibles avancements en attente de validation.

Frédéric MICHÉ déplore le manque de projection et de pédagogie lors du Conseil Municipal.

VOTE : Unanimité

19 – Clôture Régie d'Etat

Jacques GUIHENEUF précise que la mise en place des PV électroniques a engendré la fin des procès-verbaux papier pour le stationnement ce qui entraîne la clôture de la régie des procès-verbaux papiers jusqu'alors dressés par la Police Municipale.

VOTE : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire propose que l'on passe à l'examen des questions écrites et donne la parole à Anne-Gaëlle RÉVAULT

Question écrite Anne-Gaëlle RÉVAULT pour le groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire

« Alertés par plusieurs associations, nous regrettons notre vote de la délibération « tarifs municipaux 2017 » lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2016. Nous aurions dû voter contre. En effet, y figuraient, entre autre, les conditions de mise à disposition des salles et les tarifs. Nous n'avions pas relevé que les salles ne seraient plus gratuites le weekend pour les associations guérandaises, sauf

une fois par an pour la tenue de l'assemblée générale. Et les tarifs sont prohibitifs pour une association voulant organiser une réunion, un forum, une conférence, une journée d'échanges... C'est un changement important pour la vie associative et pourtant ce sujet n'a pas été évoqué à la commission du même nom. Ce n'est qu'une histoire de finances, c'est un élément de la vie associative.

D'autre part, nous n'avons pas mesuré les conséquences des contraintes de mise à disposition des salles (caution et état des lieux). Ces nouvelles modalités alourdissent à la fois le travail des services et les coûts pour la mairie, et compliquent le travail des bénévoles associatifs. Ces modalités ne sont pas réalistes : est-ce crédible qu'il y ait un état des lieux à 23h ? Ou le dimanche matin ? Tout le mobilier sera-t-il vérifié ?

Nous comprenons qu'il y ait un état des lieux quand des particuliers réservent une salle pour une fête, mais n'est-il pas possible de faire confiance aux associations ? Et bien sûr, si un problème est rencontré, se retourner vers l'association concernée.

Dans votre dernière tribune de Guérande Magazine vous avez écrit « nous allons poursuivre notre soutien aux associations et aux bénévoles qui ne comptent pas leur temps et font de Guérande une ville accueillante et dynamique ». Nous nous interrogeons sur votre prochain coup dur pour les associations après avoir supprimé la carte de photocopies à tarif réduit pour les associations et rendu les salles payantes le weekend. Nous sommes d'accord avec votre constat : les associations animent la vie de notre commune au quotidien et méritent un véritable soutien, notamment en cette période de baisse globale des subventions. C'est pour cela que nous revenons régulièrement sur notre proposition de créer une Maison des associations afin qu'elles puissent mutualiser salle, matériel et échanger.

Nous n'avons pas oublié la mise en place du Forum des Associations les deux dernières années, qui, lui, aide les associations à se faire connaître. Et nous avons bien remarqué que cette année, suite à notre demande, même les associations environnementales étaient invitées. Ce forum des associations est, selon nous, une réussite ».

Nous vous demandons donc :

- *De modifier les modalités de prêt pour les associations guérandaises pour maintenir leur dynamisme,*
- *D'étudier les modalités et tarifs pour les manifestations payantes des associations,*
- *Qu'il y ait un véritable travail collectif pour réfléchir aux moyens de soutenir les associations guérandaises puisque tous les élus le souhaitent. »*

La réponse est formulée par Luc PORTET.

« Tout d'abord, je vous remercie du caractère nuancé de vos remarques concernant notre attitude vis-à-vis des associations car vous parlez du prochain coup dur à leur égard mais cependant vous nous reconnaissez le travail effectué pour la mise en place du forum.

Vous allez voir qu'il n'y a pas de coup dur.

Primo :

Le sujet n'a pas été évoqué en commission associative parce qu'il est venu d'une étude faite par le service population pour la commission des finances (commission des finances où ont été débattus ces fameux tarifs et cette nouvelle organisation) et ceci avant de le présenter en conseil municipal le 12 décembre 2016.

Parlons modalités :

Cet inventaire, qui a été la base de cette réorganisation, nous a permis:

- de connaître l'utilisation des salles, leurs différentes capacités et surfaces, le matériel mis à disposition.....
- d'uniformiser le règlement, les conditions et les pratiques différentes d'un site à l'autre.
- d'avoir un guichet unique pour la réservation de ces salles.
- Enfin de réactualiser nos tarifs par rapport aux communes avoisinantes.

Secundo :

Les salles sont gratuites du Lundi au Vendredi pour les réunions. Une gratuité par an le week-end est accordée pour des activités autres (loto, journée festive, repas d'association...)
L'instauration de ces règles permet d'équilibrer les demandes des associations ; certaines laissant peu de place aux autres ainsi qu'aux particuliers.

Tertio :

Il n'y a pas d'état des lieux à 23h.

Celui-ci se fait le dimanche matin vers 9h quand la salle est louée à nouveau ou courant de la journée quand il n'y a pas d'autre location, et ce pour les particuliers comme pour les associations.

Faire confiance ! Pourquoi pas diriez-vous !

Le règlement ne le prévoit plus depuis que certaines associations, emportées par leur fougue festive, ont rendu des salles non nettoyées (boissons et nourritures encore sur place, frigo non vidé....) alors que celles-ci étaient louées le matin même à un autre utilisateur.

Alors là ! je peux vous dire, à vous, qui vous inquiétez du surcroît de travail pour le personnel municipal (ce qui est louable), que les personnels qui sont là lors de l'état des lieux pour la nouvelle occupation se font agressés pour leur manque de prévoyance.

Pour finir, c'est une nouvelle organisation qui peut sembler plus lourde mais, pour ma part, je pense que c'est plus une question de prise d'habitude pour les utilisateurs car ces derniers ont été prévenus par un courrier explicatif fin décembre.

Concernant la carte de photocopies, une étude est en court et nous espérons la conclure en mai 2017. »

Puis Madame le Maire donne la parole à Emmanuelle SOALHAT

Question écrite d'Emmanuelle SOALHAT pour le groupe Guérande Alternance.

« Les articles 1 et 2 du décret du 6 mai 1995 recodifiés aux articles R123-1 et 123-2 du CASF précisent la chose suivante : « Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficultés. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration. Les CCAS mettent en œuvre, sur la base du rapport mentionné à l'article R123-1, une action sociale générale et des actions spécifiques ».

Obligation légale annuelle depuis 1995, l'analyse des besoins sociaux (ABS) permet aux communes, par l'intermédiaire de leur centre communal ou intercommunal d'action social (CCAS ou CIAS), de procéder à une analyse des besoins réels de la population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, en difficultés.

Le manque d'argent, de temps et parfois la crainte des politiques de se confronter aux attentes de la population ou de laisser un outil empiéter sur leur connaissance légitime, du territoire, expliquent pourquoi encore peu de communes mènent ce travail à bien. D'autant que sa réalisation ne fait l'objet d'aucune vérification, ni de sanction en cas de manquement.

La démarche est souvent pertinente à l'échelon intercommunal car l'ABS a l'avantage de faire vivre un partenariat entre les différents niveaux de collectivités et entre l'ensemble des acteurs sociaux d'un territoire (associations CAF, établissements de santé et même professionnels libéraux). C'est même une obligation puisqu'un ABS réussi requiert la définition d'indicateurs, la recherche de statistiques et des analyses de terrain que le CCAS ou la commune ne peuvent détenir seuls.

A l'heure de la réforme territoriale et de la baisse des dotations de l'Etat, disposer d'un outil permettant de décider d'une affectation optimale des ressources, est certainement une nécessité.

Asseoir notre action sur des données précises, chiffrées et mises à jour nous paraît impératif afin d'utiliser de la manière la plus efficace possible les derniers publics, au plus près des besoins.

Pouvons-nous asseoir notre action à Guérande sur ce document ? »

Anouk PAOLOZZI-DABO indique qu'effectivement, le décret du 6 mai 1995 obligeait les CCAS et CIAS à procéder annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relèvent d'eux.

Compte tenu des moyens humains et des coûts financiers nécessaires, seuls 30% environ des CCAS et CIAS ont réalisé au moins une fois cette démarche.

C'est pourquoi le décret n°2016-824 du 21 juin 2016, relatif aux missions des CCAS et CIAS a modifié cette obligation d'analyse des besoins sociaux de la manière suivante : « l'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget ».

Françoise JOUNIER ajoute qu'au niveau local, des organismes et cabinets ont été rencontrés afin d'étudier la possibilité de réalisation de cette analyse : le coût, environ 10.000€, a été dissuasif. La notion de proximité est très forte et nous permet une analyse de terrain très fiable (exemple : handicap, vieillissement de la population...)

La réalisation d'une analyse des besoins sociaux représente un travail complexe qui demande du temps et de l'argent, mais, si aucune analyse n'est réalisée au sens du décret de 1995, certains éléments permettent d'avoir une bonne connaissance des besoins sociaux sur la commune.

- Il existe une organisation transversale des services municipaux à destination des publics visés par l'ABS : petite enfance, enfance, jeunesse, famille, personnes âgées, handicapées, en difficultés, mais aussi locataires dans le parc social et les bailleurs sociaux. Par exemple, concernant les demandes de logement social, le service logement peut connaître des données essentielles. Ainsi, à ce jour, 48% des demandes concernent des personnes seules, 30 % des familles monoparentales. Il est à noter également que 31 % des demandeurs, tout confondu, ont entre 50 et 70 ans. Ces différentes données nous aident à comprendre les besoins de la commune en matière de typologie des logements.
- De forts liens entre les services municipaux (Ville et CCAS) et les partenaires locaux et les acteurs sociaux du territoire : on peut, par exemple, noter les rencontres trimestrielles des partenaires sociaux, initiées par le CCAS il y a quelques années, et qui regroupent une quarantaine de personnes du secteur caritatif, social, médical (psychiatrie), de l'insertion...
- De bilans annuels réalisés par les services et présentés tant au conseil d'administration du CCAS qu'aux élus municipaux.

Question écrite d'Hervé NAEL pour le groupe Guérande Alternance

« Nous avons pu lire dans la presse le 3 mars dernier que l'association Cap Radioactivité à laquelle la ville de Guérande a versé 1.000€ de subvention pour l'achat d'un compteur Geiger, a repéré un caillou affichant un taux de 200.000 coups/seconde sur le chemin communal du Bout du Bois, proche de l'ancien site d'extraction d'uranium sur Guérande. Le caillou a été enlevé mais le site n'a pas été entièrement décontaminé.

Nous demandons un bilan des mesures effectuées sur la commune de Guérande par le collectif. Est-il prévu une interpellation d'AREVA par la commune pour traiter ce site ans sa globalité ? La ville de Guérande doit se saisir de ce dossier et le traiter à la hauteur du danger que représentant ces résidus sur notre territoire. »

Laurent BOULO indique pour mémoire, que notre presqu'île recense plusieurs sites, aujourd'hui fermés, d'extraction de minerai uranifère, utiles pour le fonctionnement des centrales nucléaires. Autour des veines de minerais riches en uranium, des minerais uranifères globalement faiblement radioactifs ont été stockés et offerts pour remblaiement et construction. Cette dispersion a donné lieu à une cartographie qui recense sous forme de fiches des données basées sur une méthode que la CRIIRAD dénonce depuis plus de 20 ans.

Ces fiches se moquent du monde, et le monde, c'est la population de Guérande soumise aux radiations depuis 20 ans. Il a fallu l'obstination militante du collectif local Cap-radioactivité pour alerter sur un point singulier saturant l'appareil DG5 (acheté notamment grâce au soutien financier de la ville de Guérande à hauteur de 1.000€) à savoir le chemin du Bout du Bois à Guérande. Le taux de radiation des rayons de flux gamma supérieur à 200.000 coups/seconde, soit plus de 2.000 fois la dose naturelle comprise autour de 100 coups/seconde.

La méthodologie de relevé de mesures d'AREVA, validée par l'ASN (Agence de Sécurité Nucléaire), supervisée par la DREAL, sous couvert d'une réglementation qui se moque de la santé publique, doit évoluer. Par exemple, ce chemin du Bout du Bois faisait l'objet d'une fiche qui concluait par l'inaction, c'est à dire une fiche clôturée. Qui s'en fiche ici ? Personne j'espère.

Les actions de la CRIIRAD et du collectif local Cap-radioactivité, que la ville de Guérande a soutenues ont fini par imposer l'évidence auprès d'AREVA. Soulignons l'efficacité de Madame la sous-préfète de Saint-Nazaire, sensible aux arguments.

Aujourd'hui, des sites théoriquement décontaminés présentent une radioactivité 10 à 50 fois supérieures à la normale. Vous trouvez ça normal ? De plus, des particuliers sont concernés par les déchets radioactifs, et pour l'instant, l'histoire sur Guérande ressemble à la lutte du pot d'argile contre le pot radioactif. Je laisserai le soin au collectif de dévoiler ce qu'il a découvert, muni de l'appareil DG5 (compteur Geiger). Il est temps pour nous qui bénéficions de l'électricité d'origine nucléaire de transmettre un héritage propre à nos enfants.

Puis Laurent BOULO fait lecture du courrier adressé à AREVA demandant le rapport de décontamination.

Il envisage, ultérieurement, d'écrire à la DREAL, qui ne manquera sans doute pas de se réfugier derrière la norme en vigueur. Il pense que la prochaine législature devrait se pencher sur l'évolution de la réglementation. La ville de Guérande soutiendra toute initiative et agira.

Emmanuelle SOALHAT évoque un article très pédagogique du journal Le Monde en date du 12 mars 2017 qui citait l'exemple d'une plume recueillie à Fukushima affichant 70 coups/minute, alors qu'ici un caillou affiche 200.000 coups/seconde.

Frédéric MICHÉ tient à souligner l'excellent travail du collectif CAP Radioactivité et rappelle la responsabilité des pays du Nord industrialisés dans ce domaine en évoquant notamment le cas de mines d'uranium laissées à ciel ouvert au Niger en toute impunité.

Anne-Gaëlle RÉVAULT prend la parole en tant que membre du collectif Cap Radioactivité. Elle précise que tout citoyen peut rejoindre ce collectif pour avoir davantage d'informations. Le collectif a constaté, en prenant des mesures avec son appareil DG5, que le site du Bout du Bois n'avait pas été bien nettoyé. Le collectif a également découvert des mesures anormales sur les terrains de certains particuliers. Un courrier a été envoyé à la sous-préfecture de Saint-Nazaire afin que le collectif soit prévenu en cas d'intervention d'AREVA et puisse vérifier sur place.

Hervé NAEL souhaite qu'un bilan de l'utilisation de l'appareil DG5 soit réalisé en Conseil Municipal.

Mme le Maire valide cette demande mais propose que le bilan soit réalisé en commission Environnement.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21h

=====